

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DE : LA MARNE

Intitulé du concours ou de l'examen : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

CONCOURS	<input checked="" type="checkbox"/> (1)	Interne	<input checked="" type="checkbox"/> (1)
		Externe	<input type="checkbox"/> (1)
EXAMEN	<input type="checkbox"/> (1)	Troisième voie	<input type="checkbox"/> (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 20/01/2022

à Reims

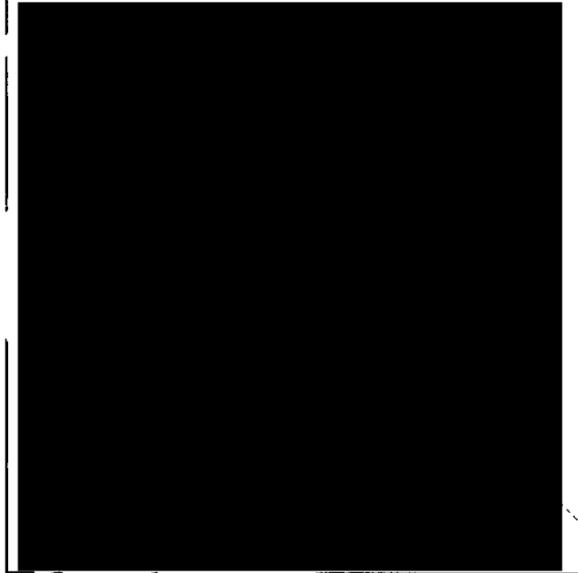
Epreuve de Reprise à une série de questions

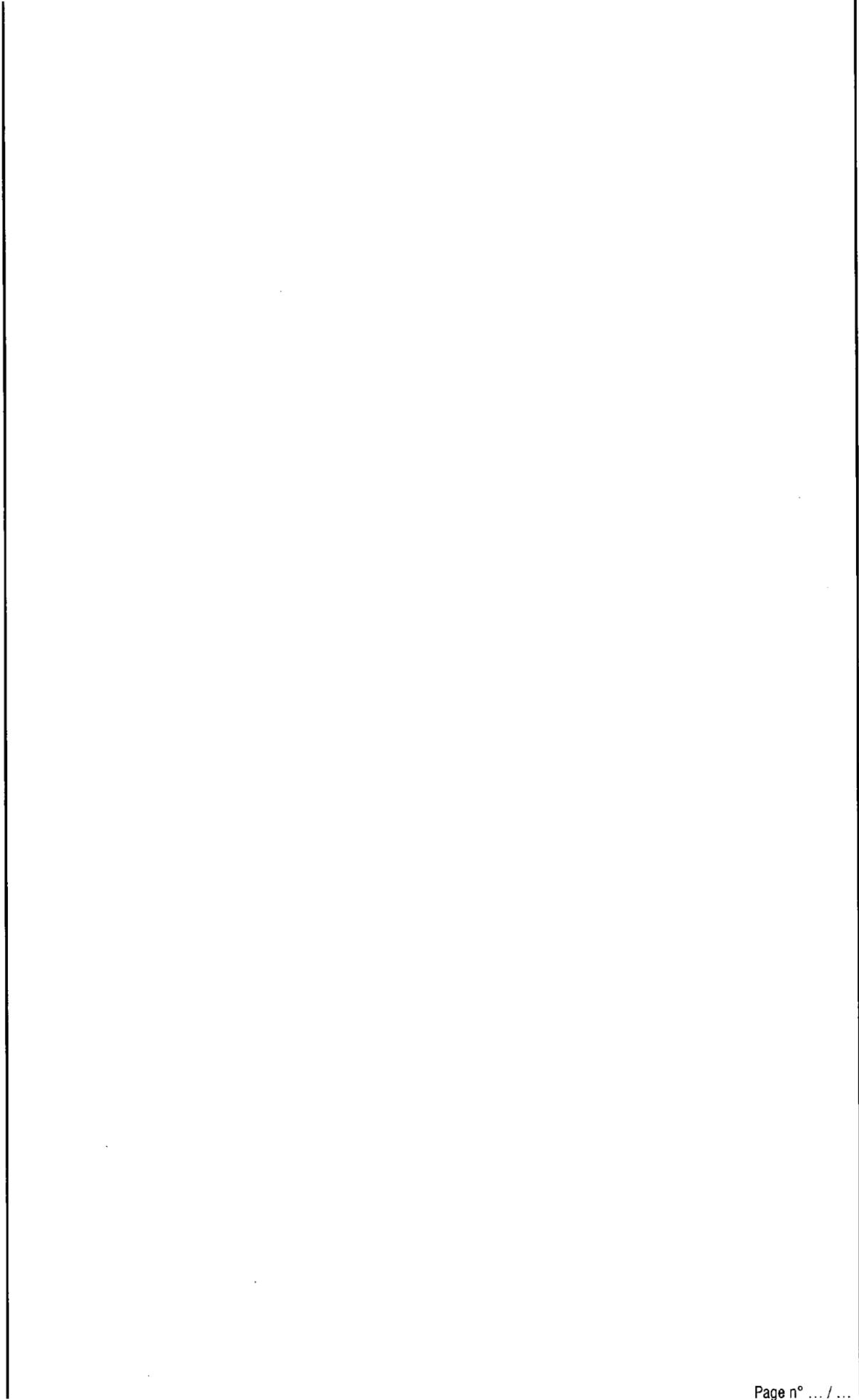
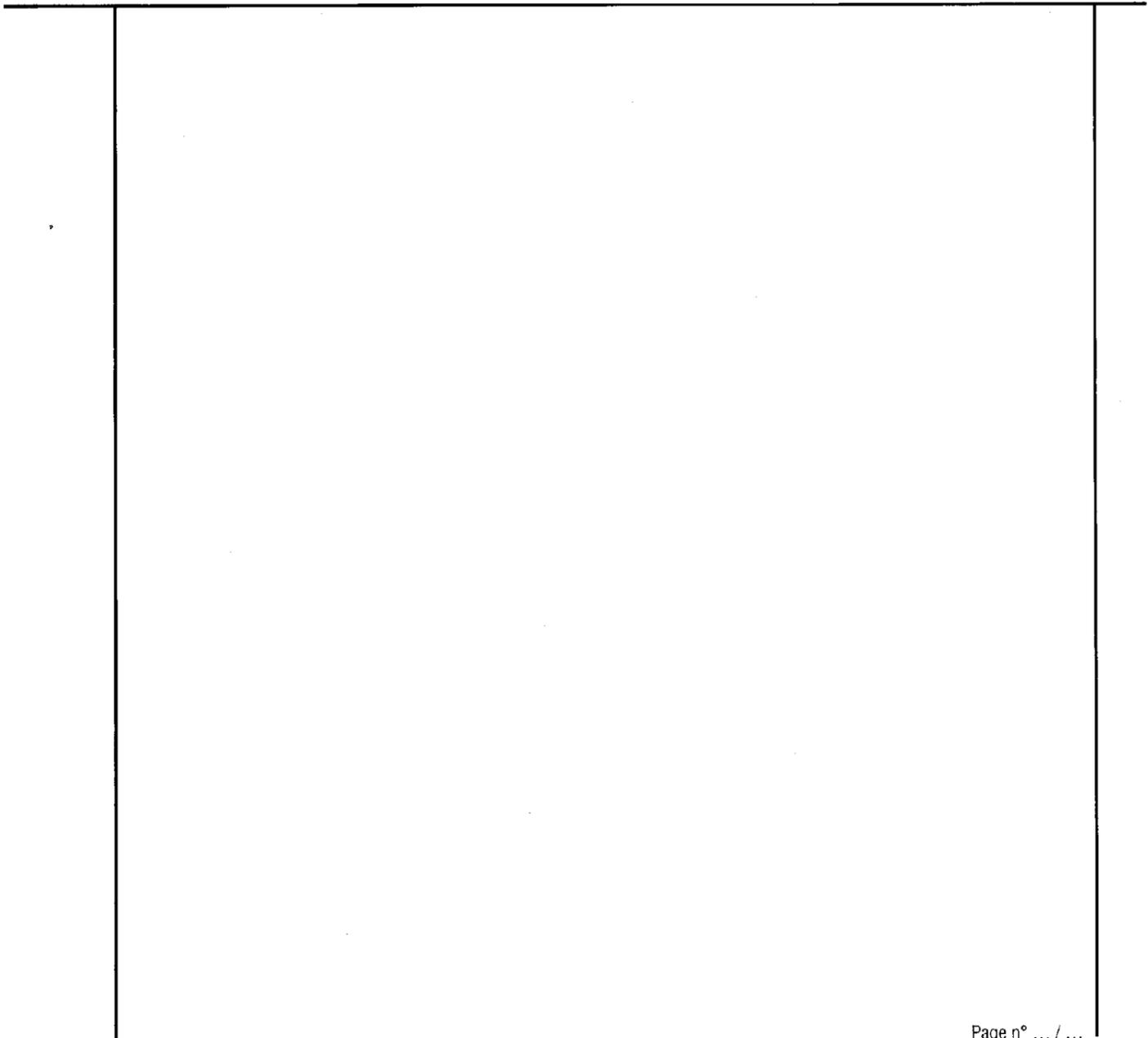
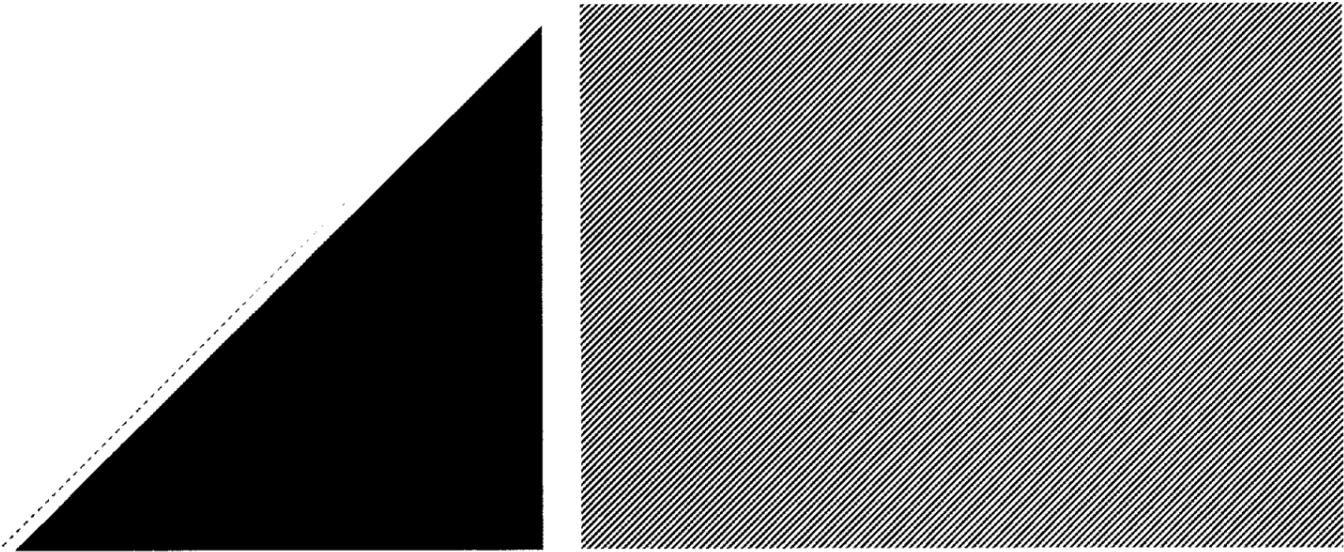
Spécialité et/ou option : Logistique / Sécurité  
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat  
Cadre réservé à  
l'administration



Placer, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT





## CENTRES DE GESTION



# CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

SESSION 2022

DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE  
LE LAISSER EN FORMAT A3, NE PAS LE DECOUPER

SERIE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).

Durée : 1 heure 00

Coefficient : 2

**SPÉCIALITÉ : LOGISTIQUE, SECURITE**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous rédigerez vos réponses exclusivement sur le présent sujet. Si toutefois vous manquez de place, complétez votre réponse sur la copie mise à votre disposition en reportant le numéro de la question correspondante.
- Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- Seule l'encre **noire** ou l'encre **bleu foncé** est autorisée (bille, plume ou feutre). L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une **calculatrice autonome et non programmable** est autorisée. Toutefois, en cas de défaillance de cette dernière, le candidat peut la remplacer par une autre. Sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif** dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, ni joindre de feuille de brouillon (feuille de couleur).
- **Votre identité** devra uniquement être reportée dans la **partie cachetée** de la copie. Vous prendrez soin de **rabattre la partie noircie** et de la **coller** en humectant les bords pour garantir votre anonymat.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Ce sujet comprend 5 pages (page de garde non incluse)**

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

# SUJET

## PARTIE 1

### Question 1 : La vidéoprotection dans les bâtiments (3 points)

1/a Donnez la définition de la vidéoprotection ?

la vidéoprotection est un système informatique composé de caméras de vidéoprotection et d'un serveur de stockage des images servant à protéger / sécuriser le public.

1/b Combien de temps sont conservées les images ?

les images sont conservées 21 jours maximum.

1/c Est-il nécessaire d'informer le public de la présence de vidéoprotection ?

Oui, il est nécessaire d'informer le public par des programmes.

1/d Les caméras peuvent-elles filmer les employés sur leur poste de travail ?

Non, il est interdit de filmer les employés sur leur poste de travail.

1/e Que signifie l'acronyme CNIL ? Citez une de ses missions ?

Commission Nationale Informatique et Libertés.  
Une des missions de la CNIL est de contrôler l'application réglementaire de la vidéoprotection dans l'espace public.

### Question 2 : La gestion des stocks (2 points)

2/a Qu'est-ce que la rupture de stocks ?

la rupture de stocks est l'absence d'un élément en réserve. Il est donc impossible de le servir des stocks.

6/b Citez deux manières de rémunérer l'astreinte ?

L'astreinte peut être rémunérée financièrement ou via un temps de repos supplémentaire.

### Question 7 : Le handicap (3 points)

7/a Quels sont les 5 natures de handicap ?

Les 5 natures de handicap sont :

- Physique -
- Moteur -
- Psychique -

5/b Qu'est-ce qu'une boucle magnétique ?

2/b Que faire en cas de rupture de stock ?

En cas de rupture de stock, il faut réorganiser ce stock.

2/c Comment éviter la rupture de stock ? Et par quel moyen ?

Pour éviter la rupture de stock, il faut effectuer un inventaire régulier du stock et créer une limite entraînant une commande. On peut également se créer une réserve "tampon".

## PARTIE 2

### Question 3 : La protection Informatique (6 points)

3/a Donnez la définition d'un virus ?

Un virus est un logiciel malveillant servant à parasiter une machine informatique ou à extraire des données.

3/b Donnez la définition d'un cheval de troie ?

Un cheval de troie est un logiciel malveillant se faisant passer pour un logiciel sûr et sans risque mais qui a pour but d'extraire des données contre la volonté de l'utilisateur.

3/c A quoi sert un pare-feu ?

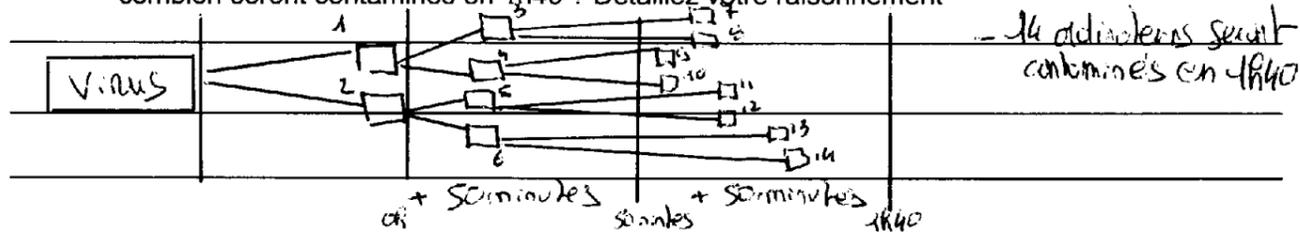
Un pare-feu sert à protéger une machine informatique de toutes les intrusions malveillantes (virus, malware, cheval de troie ...)

3/d A quoi sert un antivirus ?

Un antivirus est un logiciel servant à la lutte des virus informatique. - Il permet la protection de la machine par la désinfection. - Il doit être mis à jour régulièrement afin de lutter efficacement contre les menaces.

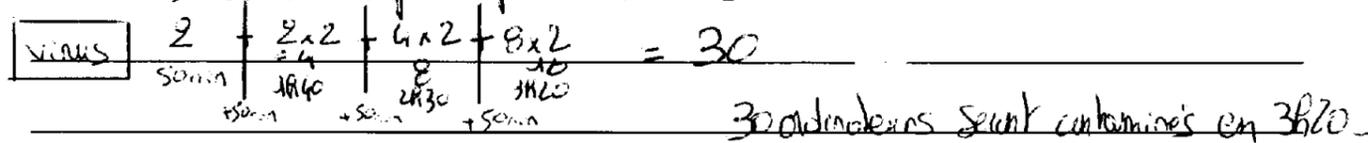
3/e Sachant qu'un virus peut contaminer deux ordinateurs à la fois et qu'il les contamine en moyenne toutes les 50 minutes

- A partir de deux ordinateurs contaminés,  
\* combien seront contaminés en 1h40 ? Décrivez votre raisonnement

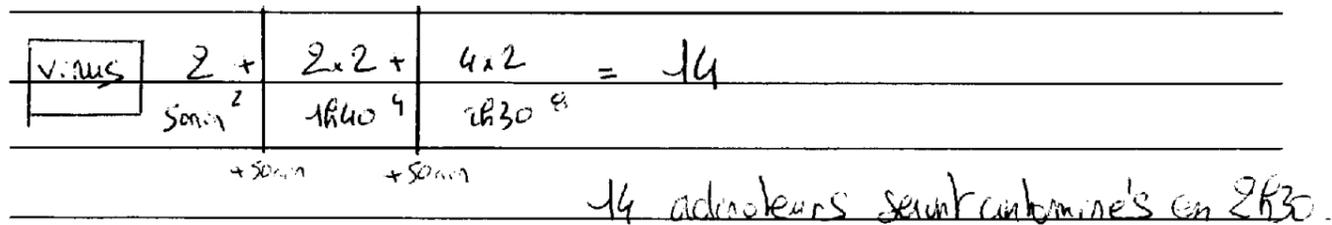


\* en 3h20 ? Décrivez votre raisonnement

Si 1 virus contamine 2 ordinateurs toutes les 50 minutes, donc le nombre d'ordinateurs contaminés sera multiplié par 2 toutes les 50 minutes.



- A partir de deux ordinateurs contaminés,  
\* combien seront contaminés en 2h30 ? Décrivez votre raisonnement



**Question 4 : La sécurité au travail (2 points)**

4/a Qu'est-ce qu'une protection collective ? Donner un exemple.

Une protection collective est une protection servant à plusieurs agents quand le risque ne peut être évité (Exemple: Rampe de sécurité sur un chariot de transport)

4/b Qu'est-ce qu'une protection individuelle ? Donner un exemple

Une protection individuelle est une protection propre à un agent (personnel) servant à le protéger d'un risque ne pouvant être évité.

Exemple : Casque de protection contre les chutes.

**Question 5 : L'ergonomie au travail (2,5 points)**

5/a Quelle est la définition du mot ergonomie ?

L'ergonomie est l'analyse et la posture à adopter afin de permettre un développement normal et sans douleur de l'organisme.

5/b Que signifie l'acronyme TMS ? Comment se manifestent-ils ?

TMS signifie Troubles Musculo-Squelettiques. Ils se manifestent suite à une mauvaise posture de travail ou à l'utilisation mauvaise d'outils de travail.

5/c Citez deux missions d'un ergonome ?

Les deux missions d'un ergonome sont :  
- Aider et corriger la posture de travail d'un agent  
- Permettre d'identifier et de corriger l'utilisation adéquate d'EPI pour l'agent. (EPI = Equipement de Protection Individuel)

**Question 6 : L'astreinte (1,5 points)**

6/a Quelle est la définition d'une astreinte ?

Une astreinte est une période où nous devons rester joignable rapidement et ponctuellement pour assumer la mission qui nous en est due. Cette période est rémunérée par l'employeur.